



**Procès-verbal de la 81^e réunion du Conseil d'administration
tenue le vendredi 12 février 2021 à 9h45, par vidéoconférence**

- Vidéoconférence Zoom

Étaient présents :

Rudolf Bertrand, Magella Cantin, Raymonde Jetté, Francine Lambert, Michel Leclerc, Jacques Pelletier et Liliane Tanguay

Était absent : (aucune absence)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de la 80^e réunion du Conseil d'administration tenue le 6 novembre 2020
3. Suivi du procès-verbal du 6 novembre 2020
 - a. Contribution de l'APRES-INRS au coût des activités offertes à ses membres
 - b. Projet de courriel aux membres sur l'adhésion à l'AQRP
4. Suivi de la 15^e Assemblée générale du 20 novembre 2020
 - a. Projet du procès-verbal
 - b. Pouvoir de signature des chèques (art. 7.6 - *Effets bancaires* des Statuts et règlements de l'APRES-INRS)
 - c. Mise à jour du tableau des mandats des membres du CA
 - d. Avis aux membres 2019-2020 sur la cotisation 2020-2021
 - e. Contribution financière 2020-2021 de l'INRS
 - f. Continuité de la communication avec les membres
 - g. Vidéoconférences Zoom avec les membres
5. Mise à jour du document « Résolutions de l'AG et du CA – utiles pour la gouvernance du CA »
6. Activités récentes et prévues
 - a. Région de Québec
 - b. Région de Montréal
7. Rapport de trésorerie et bilan des membres
8. Divers
9. Confirmation de la date de la prochaine réunion
10. Levée de la réunion

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 9h45.

En raison de la pandémie de la COVID-19, les salles de vidéoconférences de l'INRS ne sont toujours pas disponibles. L'INRS a permis que la présente réunion se tienne à l'aide de l'application Zoom.

Sur proposition de Michel Leclerc, appuyé par Rudolf Bertrand, l'ordre du jour est accepté tel que déposé.

Résolution CA81-fév-12-21-01

2. Acceptation du procès-verbal de la 80^e réunion du Conseil d'administration tenue le 6 novembre 2020

Sur proposition de Raymonde Jetté, appuyée par Michel Leclerc, le procès-verbal est accepté tel que déposé.

Résolution CA81-fév-12-21-02

3. Suivi du procès-verbal du 6 novembre 2020

a. Contribution de l'APRES-INRS au coût des activités offertes à ses membres

Jacques Pelletier a préparé un document à ce sujet qu'il a joint avec la convocation de la présente réunion. Il propose une mise à jour de la résolution CA50-sept-10-14-04 adoptée par le CA lors de sa réunion tenue le 10 septembre 2014. Le but de sa proposition est de simplifier et de clarifier les règles entourant le financement d'une activité sociale ou culturelle, sans augmentation des coûts pour l'APRES-INRS. Comme c'est le cas actuellement, il serait toujours possible pour le CA de modifier ces règles pour une activité particulière ou exceptionnelle. Les membres du CA souhaitent que si une activité est précédée ou suivie d'un dîner au restaurant, le membre présent pourra recevoir une contribution de l'APRES-INRS pour le dîner à la condition de participer à l'activité. Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

Sur proposition de Liliane Tanguay, appuyée par Francine Lambert, le CA adopte la résolution suivante :

La résolution adoptée par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 10 septembre 2014 (CA50-sept-10-14-04) est remplacée par la suivante :

Règles entourant le financement d'une activité sociale ou culturelle offerte par l'APRES-INRS à ses membres et le droit de participer à ces activités :

1. *Avant d'être offerte à ses membres, l'activité doit être approuvée par le Conseil d'administration;*
2. *Sur réception des documents explicatifs, le trésorier confirmera à l'organisateur de l'activité le montant de la contribution de l'APRES-INRS;*
3. *Les activités sont réservées aux membres en règle. Toutefois, un membre peut être accompagné d'un invité (i.e. une personne qui n'est pas membre de l'APRES-INRS);*
4. *La contribution de l'APRES-INRS s'élève à 50 % du coût de l'activité pour chacun des membres en règle sous réserve de ce qui suit :*
 - a. *Un minimum de 5 \$ est déboursé par le membre;*
 - b. *La contribution de l'APRES-INRS est d'un maximum de 20 \$ pour chacun des membres;*
 - c. *La contribution du membre est arrondie au dollar entier suivant;*
 - d. *Une personne invitée doit payer le plein tarif de l'activité.*
5. *Si l'activité est précédée ou suivie d'un repas dans un restaurant, la contribution de l'APRES-INRS s'élèvera à 50% de l'allocation prévue pour un dîner dans la Directive concernant le remboursement des dépenses de l'INRS. Pour être admissible à cette contribution pour le restaurant, le membre doit participer à l'activité sociale ou culturelle.*

Toutefois, la contribution maximale de l'APRES-INRS pour une activité, incluant le cas échéant un repas, demeure à 20 \$ pour chacun des membres en règle tel que prévu au point 4 b.

6. Les présentes règles ne sont pas applicables lors des dîners de Noël et des réunions de l'Assemblée générale de l'APRES-INRS où seuls les membres en règle peuvent participer à ces événements.

Lors de ces événements, le Conseil d'administration prendra les décisions appropriées selon ses disponibilités budgétaires.

Résolution CA81-fév-12-21-03

- b. Projet de courriel aux membres sur l'adhésion à l'AQRP
Magella Cantin propose de reporter de nouveau ce point à la prochaine réunion, ce qui est accepté par les membres du CA.

4. Suivi de la 15^e Assemblée générale du 20 novembre 2020

- a. Projet du procès-verbal
Les membres du CA acceptent le projet de procès-verbal déposé par le secrétaire. Ce projet sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale annuelle. Entre-temps, il a été ajouté au site Web de l'APRES-INRS avec la mention « Projet ».
- b. Pouvoir de signature des chèques (art. 7.6 - *Effets bancaires* des Statuts et règlements de l'APRES-INRS)
Après discussions, le secrétaire modifiera le document certifiant le pouvoir de signature en précisant que Jacques Pelletier est secrétaire en poste et non plus par intérim. Il fera parvenir copie de ce document à tous les membres du CA.
- c. Mise à jour du tableau des mandats des membres du CA
Le secrétaire a transmis une mise à jour de tableau suite à la dernière Assemblée générale. Une correction sera apportée pour préciser que les mandats des officiers peuvent être renouvelés sans limite de 3 mandats consécutifs. Le secrétaire fera parvenir copie de ce tableau corrigé à tous les membres du CA.
- d. Avis aux membres 2019-2020 sur la cotisation 2020-2021
Suite à la décision prise lors de la dernière Assemblée générale, Magella Cantin enverra un courriel aux membres pour les informer que la cotisation payée par un membre pour l'année 2019-2020 sera valide durant l'année financière 2020-2021.

De plus, au cours des dernières années, il envoie durant la période estivale un courriel à tous les membres pour les inviter à renouveler leur adhésion. Il s'interroge sur cette opération de renouvellement dans le contexte de la pandémie. Après discussions, il est convenu de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CA.

- e. Contribution financière 2020-2021 de l'INRS
Lors de la dernière Assemblée générale, les membres se sont dits satisfaits de l'avis adressé à l'INRS concernant la suspension de notre demande de subvention. Toutefois, il a été demandé que le CA se penche sur une forme d'aide aux étudiants lorsque la décision de ne pas demander une subvention à l'INRS sera finale. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- f. Continuité de la communication avec les membres
Lors de la dernière Assemblée générale, un membre a mentionné qu'il serait à propos que l'APRES-INRS donne des nouvelles de temps à autre à ses membres en ce temps de pandémie. Magella Cantin rappelle qu'il a envoyé des courriels aux membres depuis l'Assemblée générale et que d'autres suivront. De plus, une activité Zoom sera discutée au prochain point à l'ordre du jour.

g. Vidéoconférences Zoom avec les membres

Francine Lambert présente un projet d'une conférence en ligne sur le Nouvel An chinois, offerte par Tours Kaléidoscope. C'est un organisme touristique avec lequel nous avons eu plusieurs belles visites touristiques à Montréal. Une documentation a été transmise par courriel aux membres du CA avant la réunion. Le prix est de 200\$ plus taxes pour une période d'environ une (1) heure. Le nombre de participants est limité à 45 personnes si Tours Kaléidoscope agit comme lanceur de la rencontre avec la plateforme Zoom. Si nous optons pour un lien Zoom avec l'INRS, il n'y aurait aucun maximum. Pour souligner la reprise de nos activités et afin de remercier les membres de leur soutien, Francine Lambert propose que l'APRES-INRS assume la totalité de la facture. Selon le trésorier, cela ne pose aucun problème budgétaire; Jacques Pelletier ajoute qu'un montant de 175\$ prévu au budget pour les frais d'association à la FRUQ ne sera pas dépensé, car la FRUQ a voté un congé de cotisation 2020-2021 lors de sa dernière Assemblée générale.

Après discussions, le CA décide d'offrir cette activité à tous ses membres et de payer la totalité de la facture soit 200\$ plus taxes. Cette activité se tiendra le 24 février à compter de 13 h 30 avec un lien Zoom de l'INRS. Francine Lambert se chargera d'envoyer un courriel d'invitation à tous les membres; il sera précisé que les participants pourront se joindre au lien Zoom dès 12 h 30 afin d'échanger avec les autres participants.

Comme il s'agit d'une première activité culturelle virtuelle, un sondage de satisfaction sera effectué après la tenue de la conférence auprès des participants. Les membres du CA sont très heureux de tenir cet événement et remercient grandement Francine Lambert de sa proposition. Cette dernière ajoute que Tours Kaléidoscope offre des conférences virtuelles sur d'autres sujets.

5. Mise à jour du document « Résolutions de l'AG et du CA – utiles pour la gouvernance du CA »

Jacques Pelletier a transmis par courriel avec la convocation de la présente réunion une mise à jour de ce document pour faire suite aux décisions prises par les membres lors de la dernière Assemblée générale. Les membres du CA le remercient.

6. Activités récentes et prévues

Compte tenu de la suspension de nos activités sociales et culturelles décidée lors de la réunion tenue le 25 septembre 2020, aucune activité n'a eu lieu. Liliane Tanguay s'informerait auprès du Musée de la civilisation de Québec et du Musée national des beaux-arts du Québec s'il est possible d'offrir des conférences virtuelles à nos membres.

7. Rapport de trésorerie et bilan des membres

Michel Leclerc a transmis par courriel à Magella Cantin hier en fin de soirée le rapport de trésorerie et ce dernier l'a transmis par courriel ce matin avant la réunion aux autres membres du CA. Michel Leclerc présente son rapport. Jacques Pelletier se questionne sur le tableau de la Comparaison des dépenses et du budget. Il s'interroge plus particulièrement sur la colonne du budget 2020-2021 qui ne semble pas correspondre au budget adopté lors de la dernière Assemblée générale. Après discussions, Michel Leclerc corrigera son rapport et le transmettra par courriel aux membres du CA dans les meilleurs délais.

Michel Leclerc informe le CA qu'il a reçu deux (2) nouvelles demandes d'adhésion depuis la dernière réunion, soit Jean-Pierre Villeneuve, professeur au Centre Eau Terre Environnement, et Diane Saint-Pierre, professeure au Centre Urbanisation Culture Société, tous deux de la région de Québec.

Conformément à la Procédure d'approbation de l'adhésion à l'APRES-INRS adoptée par le CA (résolution CA42-fév-8-13-06), sur proposition de Rudolf Bertrand, appuyé par Francine Lambert, le Conseil accepte les demandes d'adhésion de Diane Saint-Pierre et de Jean-Pierre Villeneuve.

Résolution CA81-fév-12-21-04

Enfin, le trésorier informe le CA que Claude Daniel, nouveau professeur retraité du Centre Armand-Frappier Santé et Biotechnologie, a rempli un formulaire *Autorisation de communiquer (non-membre de l'APRES-INRS)*.

8. Divers

(Aucun point n'est discuté)

9. Confirmation de la date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion du CA sera fixée ultérieurement.

10. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, Rudolf Bertrand propose la levée de la réunion à 10 h 55.

Jacques Pelletier
Secrétaire

Magella Cantin
Président

Accepté par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 19 juillet 2021